

L'an deux mil treize, le vingt-cinq du mois d'avril à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs ARCIS Michel, ANDRIEU Eric, Mmes AVOUAC Sophie, BALDET Maryse, BERRY Josette, Mrs CHAZALON Didier, CRESPIY Philippe, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, Mrs GALLAND Alain, GIRAUD Christophe, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS Andrée, PANNEFIEU Jean-Paul, VEY Patrick.

Absent représenté : Mme VAGGIANI Renée (représentée par Mme BERRY Josette)

Absent : Mr DIDIERJEAN Renaud

Mr CHAZALON Didier a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la décision prise lors de la dernière séance concernant les enregistrements des séances du conseil. Il précise donc que cette séance fera l'objet d'un enregistrement vocal.

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Mr le Maire propose d'approuver le compte rendu de la dernière séance.

Monsieur PANNEFIEU précise que concernant la délibération prise pour le vote des quatre taxes locales, le vote a été mal retranscrit : il s'agit de quatre abstentions et non de quatre votes contre.

Monsieur ANDRIEU fait remarquer que son intervention au sujet de la publicité faite sur le bulletin municipal pour l'entreprise MADAC n'a pas été retranscrite alors que son intervention pour le chauffage du boulodrome a été largement reprise. Il souhaite que soit noté dans le compte rendu qu'il a exprimé son désaccord concernant l'insertion publicitaire faite dans le bulletin municipal de janvier 2013 alors que l'entreprise était déjà en difficulté financière et qu'il était malvenu de permettre l'insertion d'un article publicitaire pour une entreprise qui a procédé au licenciement de ses employés, habitants de la commune. Mr CHAZALON lui explique à nouveau que les articles sont demandés aux associations et aux entreprises de nombreuses semaines avant la date de parution et que la situation de l'entreprise n'était pas connue à ce moment-là, ce que Monsieur GALLAND confirme. Mr le Maire estime qu'il n'est pas concevable de censurer l'insertion de certains articles et demande à Mr ANDRIEU quels critères il souhaiterait appliquer. Monsieur LAC informe que les premiers retards de paiement des loyers ne sont intervenus qu'au mois de janvier 2013, soit au moment de la parution. Mr CHAZALON rajoute que l'équipe chargée de la confection du bulletin fonctionne sur des faits et non sur des rumeurs.

Après délibération, le conseil municipal approuve avec 5 votes contre le compte rendu de la dernière séance.

Décision modificative

Monsieur LAC explique que concernant le budget du Mont, les prévisions budgétaires pour les travaux d'investissement ont été faites au compte 2313 alors qu'il fallait les inclure au compte 2188. Il propose donc d'effectuer la modification.

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la décision modificative présentée pour le budget du Mont.

Délibérations diverses

- **Travaux d'aménagement de la maison de retraite et déménagement de la mairie :** Mr le Maire rappelle au conseil le projet d'aménagement de la maison de retraite actuelle de la façon suivante :

- Au rez-de jardin : Pôle enfance avec le centre de loisirs et le relais assistantes maternelles en partenariat avec la communauté des communes
- Au rez-de chaussée le pôle administratif pour y accueillir la mairie et les services du trésor public
- Au 1^{er} étage le pôle Santé afin de regrouper les professionnels de la santé
- Au 2^{ème} étage des appartements en location gérés par l'OPAC

Il précise que le projet à approuver est tel qu'il a été présenté en réunion publique. Ce projet comprend le déménagement des locaux de la mairie vers le nouveau bâtiment. Mr CRESPIY tient à souligner que lors de la réunion publique, Mr le Maire a dit que la commune avait porté les projets de l'Ecole de musique et du marché aux bestiaux alors que ces derniers étaient réalisés en partenariat avec la communauté de communes. Mr le Maire précise que sa présentation visait à rappeler toutes les réalisations accomplies depuis 2008 et incluses dans le programme d'aménagement global de la commune mis en place par son équipe. Il ajoute que les deux projets évoqués avaient été menés à bien par la commune pour le compte de la communauté de communes qui avait effectivement participé au financement par le biais de fonds de concours.

Mr PANNEFIEU tient à préciser qu'il est toujours contre le projet de déplacement de la mairie, et que celui-ci aurait dû être présenté au préalable au conseil avant la réunion publique. Les élus de l'opposition ont en effet découvert les plans détaillés lors de cette dernière. Mme BERRY confirme que tous les documents présentés en réunion publique n'avait jamais été vus en séance du conseil municipal et que l'aménagement d'un espace muséal dédié à Laurent Eynac dans les locaux actuels de la mairie n'avait pas été abordé. Mr le Maire précise que des plans sommaires avaient déjà été présentés et que les grandes lignes du projet avaient aussi été présentées, au conseil d'une part, mais aussi à la population dans différents bulletins municipaux; les plans détaillés ne reprenaient que les grandes lignes de l'esquisse initiale. Il précise qu'il avait été question de l'aménagement d'un espace muséal dédié à Laurent Eynac lors de l'annonce de l'obtention d'une subvention par Dassault Industries, ainsi que dans le bulletin. Il termine en disant que les plans avaient été reçus juste avant la réunion publique dont la date avait été fixée longtemps à l'avance et qu'il était difficile de reporter. Mr ANDRIEU estime que la logique voulait que le projet soit présenté en conseil avant la réunion publique. Mr NICOLAS pense également qu'il aurait été plus judicieux de faire part du projet final au conseil avant de le présenter à la population. Il déclare être contre le projet de déplacement de la mairie dans les locaux de la maison de retraite pour plusieurs raisons : ce bâtiment est moins bien situé que les bâtiments conventuels d'une part et la cohabitation d'activités différentes pourrait poser des problèmes à l'usage. Il estime aussi que le local des Assistantes Sociales ne devrait pas se trouver au 2^{ème} étage. Il ne conteste pas le fait que les locaux actuels de la mairie ne conviennent pas mais estime que d'autres solutions devraient être étudiées sérieusement. Il propose de commencer les travaux d'isolation extérieure du bâtiment en attendant les élections municipales de 2014 et de procéder au déménagement de la mairie une fois les élections passées, ce projet pouvant faire partie des projets de campagne électorale. Mr NICOLAS propose soit de réaménager les locaux actuels du secrétariat de mairie, soit de déplacer ceux-ci vers le château abbatial. Mr le Maire répond que ces possibilités ont été étudiées, notamment l'aménagement de la Mairie et du Trésor Public au château abbatial. La possibilité d'utiliser les locaux actuels du Trésor Public avait aussi été envisagée, mais ces solutions avaient rapidement été abandonnées car totalement inadaptées. Il poursuit en disant que durant près de 5 ans, le projet en question avait été étudié sous toutes les coutures et le résultat de ce travail collectif était cohérent. Il était indispensable d'avancer à présent, tant pour ne pas perdre le bénéfice de subventions acquises que pour répondre aux attentes des partenaires, notamment les professionnels de santé qui attendent depuis longtemps que ce projet se réalise. Mme BALDET précise que l'installation du pôle Santé ne pourra être effectuée que lorsque les principaux travaux auront été réalisés, ce qui implique que tous les étages devront être traités conjointement. En réponse à la remarque de Mr NICOLAS, elle précise que ce sont les Assistantes Sociales elles-mêmes qui ont demandé à pouvoir obtenir des locaux à l'étage pour des raisons de discrétion. Mr ANDRIEU pense qu'il serait préférable d'attendre les élections pour ce déplacement. Mr PANNEFIEU souhaite pour sa part connaître les positions précises de chaque membre du conseil. Mr VEY lui répond que le vote à venir va permettre de répondre à cette demande.

Mr le Maire précise que le déménagement de la mairie n'est certes pas un projet facile, car il suscite des réactions affectives et une certaine opposition que l'on peut comprendre. Mais l'intérêt collectif doit primer et il rappelle que ce déménagement malgré tout nécessaire ne doit pas faire oublier tous les avantages procurés par ce futur pôle Laurent Eynac pour les habitants. Il indique que les travaux d'aménagement du bâtiment débiteront à l'automne mais ne seront pas terminés en mars 2014. Mr PANNEFIEU tient à préciser que l'ensemble du projet est constructif mais que seul le déménagement de la mairie pose réellement un problème.

Après ce débat, Mr le Maire demande aux conseillers de procéder au vote pour le projet global d'aménagement de la maison de retraite qui comprend le déménagement de la mairie. Après délibération, le conseil approuve avec 6 votes contre le projet d'aménagement de la maison de retraite et le déménagement de la mairie.

Mme BERRY tient ensuite à faire une intervention devant le conseil municipal. Elle conteste tout d'abord les affirmations suivant lesquelles l'opposition au déplacement de la mairie serait uniquement motivée par des raisons affectives, ou par de la nostalgie. Elle dit ne pas être contre les changements. Elle pense plutôt que ce déplacement va provoquer de nombreux problèmes pour les habitants. La présentation du projet faite au cours de la réunion publique n'était pas assez détaillée et elle estime que le bâtiment n'est pas en très bon état : elle présente plusieurs photos prises par une personne anonyme visant à mettre en évidence le mauvais état apparent de quelques piliers extérieurs de la Maison de Retraite actuelle. Elle pense également que les élus de la majorité ne tiennent pas compte des avis des élus de l'opposition et ne leur permettent pas de s'exprimer sur les projets en cours. Certaines convocations à des commissions dont elle faisait partie ne lui ont pas été envoyées depuis 2011, notamment concernant les réunions NATURA 2000, car contrairement à ce qui lui a été expliqué lors d'une séance précédente, les convocations étaient envoyées aux communes qui étaient chargées de les faire passer aux délégués. Elle ne reçoit plus également de convocations pour la commission environnement dont elle faisait partie.

C'est pour toutes ces raisons qu'elle souhaite donner sa démission du conseil municipal car elle estime ne pas être respectée par les élus de la majorité et déclare être très déçue par cette façon de procéder. Elle apportera donc sa lettre de démission au secrétariat de mairie.

Mme BERRY, Mrs ANDRIEU, CRESPIY et PANNEFIEU quittent la séance à 20 heures 55.

Mr le Maire propose ensuite aux conseillers présents de continuer la réunion en reprenant l'ordre du jour.

- **Mise en place d'un Pass Inter-sites :** Mr le Maire précise au conseil que le musée-école va ouvrir ses portes à compter du 1^{er} mai 2013 dans les locaux de l'ancienne école Saint Joseph. Il propose donc de mettre en place un nouveau tarif pour un pass' comportant une entrée à prix réduite pour trois sites : l'Espace Culturel Européen, le Musée des Croyances Populaires et le Musée Ecole. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la mise en place du pass' pour trois sites au tarif de 10 Euros.
- **Cession de terrain :** Mr le Maire présente au conseil la lettre du Conseil Général de Haute-Loire proposant la rétrocession en sa faveur des parcelles A 2112 et 2113 d'une superficie totale de 2182 m² afin de pouvoir les rétrocéder à un propriétaire riverain. Il rappelle que ces parcelles de terrain avaient été acquises à l'origine dans le but de l'aménagement de la RD 535 à hauteur du pont de Moulines. Le tracé initial n'ayant pas été respecté, ces deux parcelles avaient été rétrocédées par le département à la commune. Elles ne présentent aucun intérêt désormais car la commune ne peut en faire usage. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la rétrocession des parcelles A 2112 et 2113 d'une superficie de 2182 m² au Département de Haute-Loire pour l'euro symbolique, étant précisé que le Conseil Général se charge des formalités administratives et de la rétrocession au propriétaire riverain.
- **Encaissement de dons :** Mr le Maire informe le conseil que des dons ont été reçus en mairie pour la réfection du vitrail de l'Eglise Abbatiale. Il précise que cette somme devra être reversée à la Fondation du Patrimoine dans le cadre de la convention signée et ce afin de pouvoir être prise en compte pour le versement de la souscription. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité l'encaissement de la

somme de 1050 €uros de dons pour la réfection de la verrière de l'Abbatiale et demande à Mr le Maire de reverser cette somme à la Fondation du Patrimoine dans le cadre de la convention précitée.

- **Remboursements assurance :** Mr le Maire informe le conseil que deux chèques de remboursement ont été reçus : le premier d'un montant de 873.27 €uros en remboursement du remplacement des ordinateurs portables volés à l'école primaire, le deuxième d'un montant de 273.87 €uros en remboursement d'un sinistre sur un panneau de signalisation au centre bourg. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité l'encaissement de ces chèques en remboursement des sinistres précités.

Questions diverses :

- **Information sur la foire du Fin Gras :** Mr le Maire précise que suite à la dernière réunion du conseil et aux remarques de Mr CRESPIY, des précisions ont été demandées auprès des organisateurs de la foire Fin Gras qui a eu lieu aux Etables. Après vérification, il est précisé que les tripes ont été préparées par un aubergiste d'Yssingeaux car les restaurateurs locaux n'avaient pu répondre favorablement à la demande de l'association et que la fourniture du pain était incluse dans la prestation. La boisson a en revanche été achetée sur place.
- **Subvention DETR 2013 :** Mr le Maire informe le conseil que la subvention demandée au titre de la DETR 2013 concernant la construction du local de stockage du service technique a été accordée à hauteur de 11261 €uros.

Avant de terminer, Monsieur le Maire tient seulement à revenir sur les commentaires apportés par Mme BERRY concernant les photos des piliers de la maison de retraite. Il précise que le bâtiment a été examiné par un cabinet compétent et qu'aucun problème majeur n'a été relevé. Les photos prises en toute illégalité par un anonyme ne montrent en fait qu'un décollement de crépi superficiel et l'érosion extérieure inévitable des piliers liée aux outrages du temps.

Dates diverses :

- o Commission emplois saisonniers : Mr le Maire tient à fixer la date de la commission emplois pour l'embauche des saisonniers de la piscine. Après concertation, celle-ci sera donc fixée au 18 mai à partir de 9 heures
- o La cérémonie du 8 mai aura lieu le 9 mai à partir de 9 heures 30

Prochain conseil le jeudi 30 mai 2013 à 20 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 5 minutes.